

GUIDE PRATIQUE DE VOTRE CURE

Saison 2017

Du 6 mars au 25 novembre

- ▶ RHUMATOLOGIE (RH)
- ▶ AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES (PSY)
- ▶ VOIES RESPIRATOIRES (VR)
- ▶ Possibilité de double orientation

AVANT VOTRE CURE

VOTRE PRESCRIPTION DE CURE

Une cure thermale est un **acte médical** et doit obligatoirement être prescrite par votre **médecin référent**. La cure thermale comprend **18 jours** de soins effectifs (le 1/3 payant s'applique sur des cures complètes de 18 jours - **pas de soins le dimanche**).

LA PRISE EN CHARGE

- 1 Votre **médecin référent** (prescripteur) remplit un **questionnaire de prise en charge** fourni par les caisses primaires. Il précise la (ou les) orientation(s) thérapeutique(s) pour laquelle (lesquelles) la cure est prescrite, ainsi que le choix de la station :

BAGNÈRES DE BIGORRE - GRANDS THERMES

- 2 Cet imprimé rempli doit être adressé à votre caisse d'affiliation.

- 3 Vous recevrez votre **PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE** de cure thermale qui vous assure :

- 65 % des frais de cure (ou 100 % *).
- 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermale (tous les médecins n'assurent pas le tiers payant).

* 100% si vous êtes exonéré du ticket modérateur

Suivant votre niveau de ressources (plafond fixé chaque année par la Sécurité sociale) ** :

- 65 % d'un forfait pour **frais de séjour** vous sont versés (Base : forfait fixé à 150 €).
- 65 % des **frais de transport** (Base : billet SNCF 2^e classe aller-retour, même si le voyage est effectué en voiture).

** Renseignez-vous auprès de votre Caisse

IMPORTANT : la prise en charge administrative vous **sera indispensable** lors de votre arrivée. Si vous ne l'avez pas reçue avant votre départ en cure, contactez votre caisse d'affiliation (sinon vous serez obligé de faire l'avance des frais de cure).

LA RÉSERVATION DE VOTRE CURE

Il est **indispensable de réserver votre cure aux Grands Thermes le plus tôt possible** (avant l'accord de votre caisse).

- 1 Remplissez avec soin votre

FICHE DE RÉSERVATION

(date de début de cure et tranche horaire souhaitée)

- 2 Adressez-nous **dès que possible** votre **fiche de réservation** complétée et accompagnée d'un chèque de :

- **90 € d'arrhes si vous êtes pris en charge à 65 %** (déduits du montant total des soins de cure) soit 80 € d'arrhes et 10 € de provision pour frais de dédit.

- **Si vous êtes pris en charge à 100 % ou CMU** vous êtes dispensés du versement des arrhes (joindre un justificatif).

Chèque à l'ordre de **Semetherm D^t** (encaissé dans les trois mois précédant votre début de cure)

IMPORTANT : votre réservation ne sera validée que si elle est accompagnée de votre versement d'arrhes ou d'un justificatif de CMU ou de prise en charge à 100 %.

- 3 Vous recevrez une :

CONFIRMATION DE RÉSERVATION

vous indiquant les dates et tranches horaires retenues pour vos soins.

Elle est **absolument nécessaire** à votre arrivée en cure.

- 4 Prenez rendez-vous avec le **médecin thermal de votre choix**, qui vous prescrira le traitement et les soins adaptés à vos besoins (liste des médecins thermaux jointe).

IMPORTANT : vous devez absolument voir le médecin thermal avant le début de vos premiers soins (la veille si possible).

- 5 N'oubliez pas de réserver votre hébergement. Les **Grands Thermes** vous proposent le **forfait Rési'therm** : (cure + hébergement à la Résidence des Thermes*** face aux Grands Thermes + 1^{er} RV médical) : **1 seul appel téléphonique au 05 62 95 86 00**.

Un catalogue des hébergements est disponible sur simple demande auprès des **Grands Thermes**.

- 6 **Annulation** : si, pour des raisons de force majeure, vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre cure, nous vous remercions de nous en informer par **courrier** accompagné de la confirmation de réservation **AVANT la date de début de cure**. Les arrhes vous seront ensuite remboursées, déduction faite des 10 € de frais de dédit de réservation.

AVANT DE PARTIR N'oubliez pas vos :

- **Prise en charge** de cure reçue de votre caisse d'affiliation.
- **Carte vitale et attestation d'assuré social**
- **Confirmation de réservation** reçue des Grands Thermes.
- **Dossier médical** : votre médecin thermal aura besoin du **questionnaire médical** rempli et de vos carnet de santé, radios, examens, lettre de votre médecin traitant, pour établir l'ordonnance thermale.
- **Accessoires de cure obligatoires pour les soins de balnéothérapie** : maillot (short de bain interdit) et bonnet de bain, sandales réservées à la cure, gobelet ; éventuellement appareil ORL individuel (*à noter : en cas de besoin, tous ces accessoires sont vendus à l'accueil*).
- **Dossier d'hébergement** (adresse, dates, plan, téléphone...).

A VOTRE ARRIVÉE EN CURE

- 1 Vous avez **rendez-vous avec votre médecin thermal**.
N'oubliez pas votre **dossier médical**, votre **prise en charge** et un **moyen de paiement** (*tous les médecins thermaux n'assurent pas le tiers payant*).
- 2 Présentez-vous aux **Grands Thermes (Grand Hall)** où une hôtesse vous conseillera et vous orientera vers vos soins.
- 3 **Inscription** : elle doit être effectuée avant vos premiers soins.
Pour l'inscription, vous devez présenter vos :
 - Confirmation de réservation
 - Attestation d'assuré social
 - Prise en charge (volet 2)
 - Ordonnance médicale délivrée par le médecin thermalUn **planning de cure** récapitulatif tous vos horaires de soins vous est remis. Il vous sera demandé tous les jours pour accéder dans les différents services.
- 4 Les **Grands Thermes** pratiquent le 1/3 payant partiel ou intégral avec de nombreux organismes (*pour des cures complètes de 18 jours*). Lors du règlement de votre cure, vous ne payez que le tiers payant (*déduction faite du montant des arrhes*), le reste étant facturé à votre caisse d'affiliation.

VOTRE CURE AU QUOTIDIEN

L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au samedi, jours fériés compris.

Le linge de cure vous est fourni :

1 peignoir et 2 draps de bain vous sont fournis quotidiennement par les **Grands Thermes**.

Prévoir **pièce de 1€** ou jeton pour fermer votre casier de vestiaire, ainsi qu'un maillot de rechange pour votre confort.

En fin de cure : une **ATTESTATION DE CURE** destinée à votre mutuelle vous est délivrée.

NOS SERVICES +

Le forfait RESI'THERM

Un simple appel au **05 62 95 86 00** pour réserver votre **cure thermale aux Grands Thermes** et votre **hébergement à la Résidence des Thermes**, face à l'établissement de soins.

A nous les démarches... à vous le Confort et les nombreux avantages que vous réserve cette formule inédite :

- Accès à Aquensis (Espace Détente) offert.
- Carte Confort + offerte

Les programmes de soins complémentaires

Pour compléter efficacement les soins thermaux, des programmes ciblés vous sont proposés sur 3 semaines :

- « **FIBRO'ALGIE** », proposé aux curistes souffrant de syndromes algiques et fibromyalgiques 180 €
- « **SERENI'THERM** », orienté sur les troubles anxieux, le surmenage et les troubles du sommeil 150 €
- « **OBJECTIF FORME** », pour reprendre ou maintenir une activité physique pendant la cure 150 €

ANIMA'THERM

Un service d'animations spécifique aux Grands Thermes vous propose des sorties conviviales du lundi au vendredi : balades, visites, conférences

..... carte à l'unité ou sur 3 semaines

Les Pass Cure d'AQUENSIS

Pour vous détendre dans un cadre d'exception, les **Pass Cure** vous offrent la possibilité d'accéder au spa thermal Aquensis à des conditions privilégiées durant votre séjour thermal.

ATTENTION ! FERMETURE TECHNIQUE ANNUELLE D'AQUENSIS :
2^e QUINZAINE DE NOVEMBRE

Dates d'ouverture des Grands Thermes

Saison thermale du 6/03 au 25/11/17

- ✓ Ouverture des soins exclusivement le matin : du 06/03 au 08/04/17 et du 23/10 au 25/11/17
- ✓ Ouverture des soins matin et après-midi : du 10/04 au 03/06/17
- ✓ Ouverture des soins en continu : du 05/06 au 21/10/17